

---

# COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

---

Réunion restreinte  
Séance du 27 Mars 2018

**Présents** : MM MEYER Christian (Président), Mmes Nathalie PASIERB, Natacha HUGEL, Stéphan PILLEMONT, Philippe DEBEAUPUIS, Patrice LETOUZEY, Geoffrey LUZINSKI, Gaël DELOIRIE, Sofian KADI (partiellement)

**Absents excusés** : MM. Pascal TISSERAND, Alain BACHOT, Mustapha JINAMI, Lotfi ZARKA,

## COURRIERS

Mail de Mme Monique BALSAN du service arbitrage du District de Football de l'HERAULT, sollicitant l'envoi du dossier de M. DRIF Stéphane souhaitant poursuivre l'arbitrage dans ce département. Pris note. Transmis services administratifs pour suivi.

Mail de M. Gérard PERAUD secrétaire du club MAULOISE US en date du 26 mars 2018, indiquant à la Commission que M. Eric CISSOIRE, arbitre stagiaire, n'a à ce jour encore reçu aucune convocation pour son examen pratique. Pris note.  
La Commission vous indique que M. CISSOIRE Eric du club de Maule ainsi que M. FOUGERAY Franck du club d'Elancourt seront observés pour la validation terrain, le 08 avril 2018.

Réception du Procès-verbal N°5 de la Commission Régionale de l'Arbitrage du 20 février 2018. Remerciements.

Mail de M. JOUY Amaury en date du 23 mars 2018, arbitre DYF informant la Commission du motif de son indisponibilité pour le week-end des 24 et 25 mars 2018, certificat médical joint. Pris note.

Mail de M. Jacques CHASSAING du club ES GUYANCOURT en date du 23 mars 2018, remerciant la Commission d'avoir répondu favorablement à leur demande pour la rencontre Seniors F du 17 mars 2018. Pris note.  
La Commission de District de l'Arbitrage rappelle à tous les clubs qu'elle est aussi là pour étudier et répondre à toute demande raisonnable qui pourrait lui être faite.

Mail de M. THOMAR Alexis en date du 26 mars 2018, arbitre DYF réitérant sa demande de pouvoir bénéficier de week-ends libres afin de pouvoir se consacrer à la pratique du football avec l'équipe U17 de ES Vauxoise. Pris note.  
Comme cela vous l'a déjà été notifié, vous voudrez bien faire parvenir rapidement à la Commission, un planning de vos disponibilités pour l'arbitrage jusqu'au 30 juin 2018, faute de quoi vous continuerez à être désigné tous les dimanches.  
Copie au club d'appartenance.

Mail de Mme Anne Sophie AUBRY du club PORT MARLY CS en date du 26 mars 2018, indiquant à la Commission que pour la rencontre de ½ finale Critérium Lundi Soir Etang Saint Nom ES / Port Marly CS, il n'y avait pas d'arbitres assistants officiels comme indiqué lors du tirage au sort. Pris note.  
Pour cette rencontre, la Commission s'est reporté aux dispositions du règlement de la compétition prévues dans le Règlement Sportif du District.  
Les saisons passées, les clubs accédant à ce niveau de compétition n'avaient pas souhaité engager de frais supplémentaires avec deux assistants officiels.  
Cette saison au moment du tirage au sort des ½ finales, il est effectivement reconnu que la désignation de deux assistants officiels a été annoncée. Cependant l'information n'étant pas parvenue jusqu'à la Commission d'arbitrage, celle-ci n'a pas désigné d'assistants.  
La Commission s'en excuse auprès des clubs qualifiés pour ce tour et s'efforcera à ne plus mettre les clubs en difficulté.

Mail de M. ALEXANDRE Patrick en date du 26 mars 2018, arbitre DYF informant la Commission de l'absence de l'arbitre officiel désigné sur la rencontre Futsal D1 Maisons-Laffitte FC 1 / La Toile 2 du 21 mars 2018, celui-ci étant arrivé à la 7<sup>ème</sup> minute de la seconde période. Pris note. Transmis section administrative.

Mail de M. NOBLET Christophe arbitre DYF et du club VOISINS FC en date du 26 mars 2018, informant la Commission de l'absence de l'arbitre assistant 1 officiel, désigné sur la rencontre Seniors D2 Voisins FC / Carrières Grésillons du 25 mars 2018. Pris note.

Réception d'un mail adressé aux services administratifs du DYF le vendredi 23 mars 2018 à 22 heures 23 par M. OUMAZOUZ Saïd quand à sa désignation comme assistant sur la rencontre citée ci-dessus.

M. l'arbitre soustrait à la désignation pour huit (8) matchs (CF PV CDA du 12 décembre 2018 paru dans le journal numérique YF N°1547 du 19/12/2017) indiquant ne pas avoir pris ses dispositions pour officier, n'ayant « toujours pas reçu de mail relatant la fin de sa période de mise à l'écart ». Dans le rendu de la décision de la CDA du 12 décembre 2017, il est indiqué « **Soustrait de la désignation M. OUMAZOUZ Saïd, arbitre officiel de la rencontre, pour une durée de huit (8) matchs à compter du 27 décembre 2017.** »

Il vous suffisait donc de prendre le calendrier des championnats du DYF afin de connaître votre date de reprise.

Mail de M. MAI Patrice du club AS CHATOU FOOTBALL en date du 26 mars 2018, informant la Commission de l'absence de M. l'Arbitre officiel désigné sur la rencontre U17 D2 St Germain FC 1 / Chatou AS 1 du 25 mars 2018. Pris note. Remerciements. Transmis section désignations et section administrative.

Mail de M. JANVRESSE Olivier en date du 19 mars 2018, éducateur de ES Guyancourt, s'excusant encore une fois auprès de M. l'Arbitre officiel de la rencontre Seniors Bougival / Guyancourt, pour les propos blessants qu'il a tenu. Pris note. Le courriel sera transmis à M. l'Arbitre.

Mail de M. SEQUEIRA Mikael en date du 19 mars 2018, arbitre DYF transmettant à la Commission une indisponibilité pour le 25 mars 2018. Pris note. Transmis section désignations.

## DEMANDES D'ARBITRES

La Commission de District de l'Arbitrage a le regret de ne pouvoir accéder à la requête des clubs ci-dessous visés, leur demande étant parvenu hors délais. (Pour rappel 15 jours minimum avant la date de la rencontre)

**AFC SAINT CYR** – SEN D5/C – Verrière FC 1 / St Cyr AFC 1 du 08 avril 2018 arrivée le 27-03-2018  
**CHAVENAY ASL** – CDM D2/A – Chavenay ASL 5 / Beynes FC 6 du 01 avril 2018 arrivée le 21-03-2018  
**ISSOUS AS** – VET D3/A – Bonnières Freneuse 11 / Issous AS 11 du 08 avril 2018 arrivée le 27-03-2018  
**PERRAY FOOT ES** – VET D4/C – Vesgre Poigny 11 / Perray ES 11 du 08 avril 2018 arrivée le 27-03-2018  
La Commission de District de l'Arbitrage prend note de la demande et accédera à la requête des clubs ci-dessous visés dans la limite des disponibilités d'arbitres  
**BREVAL LONGNE FC** – VET D3/A – Chambourcy ASM 12 / Bréval Longnes 11 du 8 avril 2018 arrivée le 22-03-2018  
**BREVAL LONGNES FC** – VET D3/A – Bréval Longnes 11 / Poissy CHI AS 11 du 22 avril 2018 arrivée le 21-03-2018  
**BREVAL LONGNES FC** – VET D3/A – Bréval Longnes 11 / Bonnières Freneuse 11 du 06 mai 2018 arrivée le 22-03-2018  
**CSM ROSNY SUR SEINE** – U15 D3/A – Triel AC / CSM Rosny du 07 avril 2018 arrivée le 22-03-2018  
**PECQ US** – VET D5/C – US Le Pecq / Sartrouville FC du 08 avril 2018 arrivée le 22-03-2018  
**BOUAFLE FLINS ES** – CRIT SEN F à 7 – Maucourt FC / Bouafle Flins Ent du 05 mai 2018 arrivée le 23-03-2018  
**HOUILLES SO** – U19 D3/B – Gargenville Stade 1 / Houilles SO 1 du 08 avril 2018 arrivée le 23-03-2018  
**HOUILLES SO** – VET D4/B – Houilles SO 12 / Houilles AC 12 du 27 mai 2018 arrivée le 27-03-2018  
**MAUREPAS AS** – CDM D2/C – Maurepas AS 5 / Montfort FC 5 du 08 avril 2018 arrivée le 23-03-2018  
**AUBERGENVILLE FC** – VET D3/A – Mauloise US 11 / Aubergenville FC 12 du 15 avril 2018 arrivée le 27-03-2018  
**ISSOUS AS** – VET D3/A – Chatou AS 11 / Issous AS 11 du 15 avril 2018 arrivée le 27-03-2018  
**ISSOUS AS** – VET D3/A – Villennes Orgeval 11 / Issous AS 11 du 22 avril 2018 arrivée le 27-03-2018  
**ISSOUS AS** – VET D3/A – Bréval Longnes 11 / Issous AS 11 du 08 mai 2018 arrivée le 27-03-2018  
**ISSOUS AS** – VET D3/A – Poissy CHI AS 11 / Issous AS 11 du 13 mai 2018 arrivée le 27-03-2018  
**OFC MUREAUX** – VET D4/A – Ecquevilly FC 11 / OFCM 11 du 15 avril 2018 arrivée le 27-03-2018

*La Commission de District de l'Arbitrage rappelle aux clubs que le délai minimum est calculé à date de relevé des courriels par les services administratifs du DYF. (Ex : le lundi matin pour tous les mails reçus du vendredi après 18 heures au lundi 09 heures)*

## REPRISE DE DOSSIERS

### CDM

#### D2/C

**Match 19391597 du 18-03-2018**  
**NEAUPHLE PONT. 5 / VOISINS FC 5**

Suite à la réception du rapport demandé à M l'Arbitre officiel de la rencontre,  
Vu le mail du club de Voisins FC constatant des mentions erronées sur la FMI,

Après lecture des pièces versées au dossier,  
Après vérification de la feuille de match validée par M. l'Arbitre,

Considérant que la FMI présente un joueur ayant été averti alors qu'il n'a pas participé à la rencontre, mais qu'il est avéré qu'il a bien pris part au jeu,  
Considérant dès lors que M. l'Arbitre a fait preuve d'une grande distraction dans l'établissement des faits de jeu sur la feuille de match,  
Considérant qu'après vérification, ces faits se sont déjà produits dans la saison,

Ayant délibéré,  
La Commission dit :

- Infliger un malus de 10 points et une soustraction de la désignation pour trois (3) matchs à compter du 09 avril 2018 **M. JEDRZEJCZYK Miroslaw** arbitre officiel de la rencontre,
- Le rappeler aux devoirs de sa charge quant aux formalités administratives liées à une rencontre officielle,

### U19

#### D1

**Match 19394060 du 11-03-2018**  
**SARTROUVILLE FC 1 / HOUILLES AC 1**

Suite à la demande de rapport adressée à **M. BELHADJ ADDA Yacine** arbitre DYF, concernant son absence à la rencontre citée en référence,

Vu la carence de M. l'Arbitre après deux demandes consécutives,  
Considérant que plusieurs texto et mail ont été échangés entre les membres de la Commission et M. l'Arbitre,  
Considérant qu'au final, M. BELHADJ ADDA Yacine réitère sa demande d'officier le samedi après-midi n'étant pas libre le dimanche pour cause d'études,  
Considérant que dans un dernier échange, il indique ne plus pouvoir arbitrer jusqu'en fin de saison,

Considérant qu'après vérification, M. l'Arbitre détient une licence d'arbitre et joueur au club de Conflans St Honorine, bénéficiant d'une mutation joueur du club de Conflans pour le club d'Hardricourt mi-janvier 2018,  
Considérant que depuis, il a été absent plusieurs fois sur ses désignations d'arbitre sans en justifier et que conjointement, il se trouvait inscrit sur les feuilles de match (équipe D1 et D3) du club d'Hardricourt,  
Considérant que M. BELHADJ ADDA Yacine n'a pas fait preuve de franchise en indiquant à la Commission qu'il préférerait jouer plutôt qu'arbitrer le dimanche, préférant ne pas honorer ses désignations sans se justifier,  
Considérant que M. l'Arbitre a faillit dans les missions qui lui étaient confiées,

Après en avoir délibéré,  
La Commission dit :

- Soustraire de la désignation à titre conservatoire **M. BELHADJ ADDA Yacine** jusqu'au 30 juin 2018.
- Mettre le dossier en délibéré jusqu'à comparution volontaire de **M. BELHADJ ADDA Yacine** devant la Commission de District de l'Arbitrage un mardi soir à sa convenance.

Copie CONFLANS FC, club d'affiliation de M. l'Arbitre

#### **RAPPEL**

**La Commission de District de l'Arbitrage rappelle à tous les arbitres que la désignation officielle peut être modifiée jusqu'au vendredi soir 18 heures.**

**Les arbitres sont donc priés de consulter leur compte le vendredi après 18 heures même si le week-end se trouve en période de vacances scolaires.**

**Vu le nombre important de rencontres remises, certaines seront probablement placées en semaine. Vous voudrez donc bien vérifier vos désignations plusieurs fois dans la semaine.**

**Tout manquement à cette directive sera sanctionné.**